cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ève Ayotte
https://www.cadre21.org/membres/b0e830a3b0cd763674e24880

Date d'obtention : 2024-02-09 17:49:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Accueillir le jeune
Suivre le protocole suite à l'analyse de la situation
Valider l'acte impulsif ou malveillant
Poser les actions prévues au protocole.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que peu importe la situation, l'intégrité physique et psychologique de la victime doit être protégée. L'application du protocole est primordiale pour se faire et s'en assurer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

L'accueil de la victime car il faut être à la fois bienveillante et faire preuve d'écoute active sans être émotive afin de recevoir l'information de la meilleure façon qui soit.